

## CHARTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

**"Le développement durable, répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs."**

Le développement durable appelle un changement de comportement de chacun. En 2007, les scientifiques sont unanimes sur le sujet et nous alertent. La terre se réchauffe et il faut agir vite, sans attendre, si on veut éviter de trop grandes conséquences irréversibles. (réchauffement de la planète, changements climatiques, catastrophes naturelles, perte de biodiversité, inégalités sociales, risques industriels et sanitaires,...)

Face à l'urgence climatique et suite aux décisions prises lors du "Grenelle de l'Environnement", la municipalité souhaite faire de Tarbes une ville exemplaire en matière de développement durable. Ainsi, Tarbes décide de s'engager dans l'élaboration d'une charte d'écologie urbaine et de développement durable.

Pour rédiger la charte d'écologie urbaine et de développement durable de Tarbes, **la ville devra s'engager, aujourd'hui et dans l'avenir, à préserver, améliorer le cadre de vie de la commune, réduire les émissions polluantes et développer l'exemplarité municipale.**

Dans un premier temps, notre démarche nous a conduits à recenser les actions en matière de développement durable des services municipaux. Encouragés par ce premier recensement, nous avons défini 4 thèmes et 16 axes qui fonderont les bases de la discussion pour l'élaboration de la charte d'écologie urbaine et de développement durable de Tarbes.

Les thèmes et les axes pourraient être les suivants :

➤ **1<sup>er</sup> Thème : "Une cohésion sociale et économique"**

Ville durable rime avec mixité sociale. Offrir une haute qualité de vie en tous lieux. Lutter contre les exclusions et les discriminations.

- 1. AXE : Action sociale
- 2. AXE : Culture, sports et loisirs
- 3. AXE : Activité économique et emploi
- 4. AXE : Habitat et logement

➤ **2<sup>ème</sup> Thème : "Une gestion urbaine raisonnée"**

Affirmer une densité modérée pour un aménagement urbain équilibré  
Préserver l'environnement et lutter contre le réchauffement climatique

- 5. AXE : Projets urbains durables
- 6. AXE : Accessibilité et déplacements alternatifs (personnes à mobilité réduite, piste cyclable, vélo gratuit)

7. AXE : Protéger la biodiversité, le patrimoine végétal

8. AXE : Propreté de la ville

➤ **3<sup>ème</sup> Thème : "Une exemplarité municipale"**

Susciter une dynamique collective de développement durable en montrant l'exemple.

9. AXE : Maîtriser la consommation des énergies et améliorer la qualité de l'air

10. AXE : Préserver les ressources naturelles et améliorer la gestion des déchets

11. AXE : Risques, nuisances, éco-alimentation et santé publique

12. AXE : Eco construction

➤ **4<sup>ème</sup> Thème : "Une politique d'information, de médiation et de mobilisation citoyenne"**

Education des enfants, sensibilisation des habitants et incitation à la prise de responsabilité de tous les acteurs de la ville. La réussite de la mobilisation citoyenne repose sur l'évaluation et la reconnaissance des actions accomplies.

13. AXE : Eduquer

14. AXE : Sensibiliser

15. AXE : Inciter

16. AXE : Evaluer et récompenser

Cette délibération pose le principe de l'élaboration de la charte d'écologie urbaine et de développement durable de Tarbes. Ce qui nous permettra d'engager rapidement un travail de concertation, au sein d'un comité de pilotage. Ce dernier sera présidé par le maire ou son représentant, composé d'élus et de services de la municipalité, d'organismes socioprofessionnels et d'associations préalablement recensés ainsi que de personnalités qualifiées que la ville pourra solliciter. Ainsi, la charte s'élaborera et s'enrichira du travail "des groupes thématiques".

L'avis du Conseil Municipal est sollicité afin de prendre acte tant de la volonté de la ville d'agir dans ce sens que des fondements de la charte d'écologie urbaine et de développement durable de Tarbes. (thèmes et axes)